

ARRETE n°2023-7

DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

Arrêté n° 2023-7 mettant fin à la régie de recettes prolongée auprès de la Direction du développement éducatif, culturel et sportif et aux fonctions du régisseur titulaire et des mandataires suppléants

Date : 10 JAN. 2023

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 autorisant le Président à créer, modifier ou supprimer des régies départementales en application de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°2016-1287 du 5 août 2016 portant création d'une régie de recettes prolongée auprès de la Direction du développement éducatif, culturel et sportif et l'arrêté modificatif n° 2017-1565 du 12 mai 2017 ;

VU l'arrêté n° 200149 du 6 février 2020 portant nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants à la régie de recettes prolongée auprès de la Direction du développement éducatif, culturel et sportif ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort ;

Arrête :

Article 1er

La régie de recettes prolongée auprès de la Direction du développement éducatif, culturel et sportif est clôturée à compter de la date du présent arrêté ;

Article 2

Il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de Madame Dulieu Isabelle et de mandataire suppléant de Monsieur Duperron Lionel et Mesdames Roxane Nonotte, Nicole Gaumez et Karine Gandini à compter de la date du présent arrêté ;

Article 3

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa notification ;

Article 4

Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire du Département, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort ;
- notifié à ou aux intéressés.

Transmission en Préfecture le **10 JAN, 2023**

Le Président du Conseil départemental,
Florian Bouquet

